

# **BNP PARIBAS**

Attestation rectificative des commissaires aux  
comptes sur le montant global des rémunérations  
versées aux personnes les mieux rémunérées

Exercice clos le 31 décembre 2011

**Deloitte & Associés**  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

## **BNP PARIBAS**

### **Attestation rectificative sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées**

En date du 26 avril 2012, nous avons émis l'attestation sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées de la société BNP Paribas au cours de l'exercice 2011.

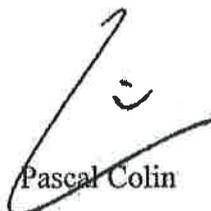
A la suite de la découverte d'une erreur matérielle, involontaire, la Société nous a adressé une déclaration rectificative. Il nous appartient dans ces conditions d'établir la présente attestation rectificative.

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et après examen de l'origine de l'erreur, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le document annexé à la présente attestation et s'élevant à 46 028 629 euros, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et à Courbevoie, le 16 mai 2012

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés



Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit



Patrice Morot

Mazars



Guillaume Potel



**BNP PARIBAS**

**Déclaration rectificative du montant global des rémunérations versées  
aux dix personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice 2011**

(article L 225-115 4° du Code de Commerce)

Suite à la découverte d'une erreur matérielle et involontaire dans notre déclaration en date du 26 avril 2012, il s'avère que le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice 2011 s'élève en fait à 46.028.629 (quarante six millions vingt huit mille six cent vingt neuf euros) et non pas à la somme de 49 751 650 euros (quarante neuf millions sept cent cinquante et un mille six cent cinquante euros), comme il vous l'a été indiqué.

Certifié exact

A Paris, le 16 mai 2012

Frédéric LAVENIR,

Directeur des Ressources Humaines Groupe